

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL – ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Le premier groupe de travail DGAFP sur la préparation des élections professionnelles 2022 s'est tenu le 16 mars 2021.

Un diaporama (ci-joint) a été présenté aux organisations syndicales.

Cette réunion, qui s'est résumée à la présentation du diaporama, permet d'établir les constats suivants :

- Le vote électronique devient le mode principal d'expression du vote, le vote à l'urne ou par correspondance devenant l'exception. Le choix de déroger au vote électronique se débattrait au niveau ministériel.
- Chaque ministère devra établir sa cartographie pour les nouvelles CAP par catégorie hiérarchique et pour les CSA (fusion des CT et CHSCT).
Comme vous le savez, ces fusions d'organismes consultatifs vont entraîner une baisse drastique du nombre de représentants du personnel, d'heures de délégation et, en résumé, des moyens pour défendre les personnels.
- Les opérateurs à choisir pour le vote électronique seront de la responsabilité de chacun des ministères, il n'y aura pas un seul opérateur pour la Fonction publique de l'Etat.

FO a rappelé ses positions et a interrogé la DGAFP sur deux points :

- Le vote intermédiaire prévu pour les futurs services fusionnés DR/DD comme les DREETS. La Directrice de la DGAFP a indiqué que ces élections prévues à l'automne 2021 n'étaient pas de la compétence de la DGAFP mais du ministère de l'Intérieur.
- Les incertitudes concernant le vote des personnels pouvant être transférés dans le cadre de la Loi 4D (contre laquelle nous avons exprimé notre totale opposition) si jamais les agents étaient transférés avant décembre 2022, suivant leur position administrative. La DGAFP n'a pas encore de réponse sur ce point.

FO Fonction publique a revendiqué une cartographie complète pour la Fonction publique de l'Etat des instances à venir et un comparatif avec les instances actuelles.

Une prochaine réunion est prévue pour le second semestre 2021.

Paris, le 23 mars 2021